

MARDI

3 SEPTEMBRE 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. BRESSON ET BOURGOIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.
Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départements.



TROISIÈME ANNÉE.

233.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.

Trois mois.	7 fr.
Six mois.	15
Un an.	25

POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

Trois mois.	9 fr.
Six mois.	17
Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

3 septembre 1830, saisie du *Propagateur*; — 1831, brûlement des registres des droits réunis à Beaune; — 4 septembre 1831, émeute à Tours; — 1832, saisie du *National*; acquittement de la *Sentinelle des Voyages*.

SUITE ET FIN

DE LA DÉGUSTATION DE LA POIRE,

A PROPOS DE PEPIN.

Nous avons vu comment le chroniqueur Pepin a su avec le tact et l'intelligence qui le distinguent, choisir le seul moyen qui soit au monde de faire du citoyen Louis-Philippe un grand homme; lequel moyen consiste à remplacer les faits historiques par des faits romanesques, et à substituer les caprices de son imagination aux exigences de la vérité.

Je devrais maintenant n'avoir plus qu'à vous signaler les points d'histoire travestis par la plume justificatrice du chroniqueur Pepin, et à vous montrer par quelle série de mensonges il a cru nous prouver

1° Que le duc d'Orléans n'avait jamais eu, avant 1830, l'ambition de monter sur ce trône qu'il occupe maintenant à la satisfaction générale du *Courrier de Lyon* et de M. Vachon-Imbert.

2° Que le même duc d'Orléans a fait preuve d'un grand courage pendant la catastrophe de juillet.

3° Qu'il n'a daigné accepter la couronne, offerte par le suffrage unanime de M. Fulchiron et d'une centaine d'autres, que par dévouement, et pas du tout en vue de pouvoir suprême et de liste civile.

4° Enfin, que les hommes dits du *neuf août*, en se subdivisant en *doctrinaires-justes-milieux*, du 13 mars et du 10 octobre, sont les seuls auteurs de l'événement de juillet, à l'exclusion du peuple de Paris, et notamment des braves ouvriers et des élèves de toutes nos écoles.

Vous pensez bien que, pour arriver à une démons-

tration de ce genre, le chroniqueur Pepin a dû construire le plus merveilleux roman qui se puisse imaginer. Que dis-je, un roman! Un vrai conte de fée! Car il ne faut rien moins que la baguette d'une fée pour faire de l'ex-duc d'Orléans un homme courageux et désintéressé; et des valets qui maigrissent aujourd'hui à sa solde, de francs et dévoués révolutionnaires.

Eh bien! pourtant ces travestissements à vue, ces transformations de personnes et de caractères, opérée par la plume magique du chroniqueur Pepin, je ne vous les dirai pas. Nous avons déjà bien assez pour ne pas dire *trop*, des mensonges que le présent appelle chaque jour à son aide, sans aller nous inquiéter de ceux que le passé forge pour sa défense. J'aimé mieux vous conter les faits réels et véritables dont les calomnies du chroniqueur Pepin ont provoqué la révélation. L'histoire de nos trois grands jours est le meilleur stygmate dont on puisse flétrir les escamoteurs de la victoire de juillet.

Ainsi donc, je commence par ordre chronologique.

1° A M. Pepin, qui exalte le désintéressement antérieur du duc d'Orléans, les journaux légitimistes rappellent les intrigues secrètes que ce même duc entretenait, dans le sein de certaines ventes de carbonari. La police de la restauration avait surpris ces trames, et le duc d'Orléans ne dut sa grâce qu'à la pitié de Louis XVIII, et, dit-on, à l'intercession de Caroline de Berry.

2° A M. Pepin, qui vante le courage du duc d'Orléans pendant la catastrophe de juillet, la *Tribune* rappelle que ce même duc, retiré dans un kiosque des jardins de Neuilly, apprit qu'un boulet venait de tomber près de la grille du parc; alors il se reretira dans une maison à Villiers; plus tard, c'est-à-dire LE TRENTE JUILLET, ne se trouvant pas encore assez en sûreté, il se rereretira dans le fond de la laiterie souterraine de sa ferme de Raincy; si bien que les meneurs de son parti ne purent communiquer avec lui qu'après l'ordonnance qui le nommait lieutenant-général du royaume.

3° A M. Pepin, qui encense le dévouement dont fit preuve le duc d'Orléans en acceptant la couronne, le *National* prouve fort bien que le 30 juillet, les hôtes de Neuilly



devaient choisir entre l'exil avec la confiscation de leurs biens, *parce que Bourbons*, et le trône avec vingt millions de liste civile, *quoique Bourbons*. Or, aux yeux de qui connaît l'affection du chef de cette auguste famille pour tout ce qui tient au *patrimoine*, le choix ne pouvait être un seul instant douteux. D'ailleurs l'ensemble et la précision des manœuvres Orléanistes pendant les trois jours prouvaient assez que ce dévouement n'était pas tout-à-fait irréflecti, et qu'on avait eu le temps d'en faire des répétitions nombreuses avant la première représentation.

4° A M. Pepin qui glorifie les doctrinaires comme seuls et véritables auteurs de la révolution de juillet, M. Armand Carrel rappelle que le 28 JUILLET, — M. Sébastiani déclarait que la chambre était légalement dissoute par ces ordonnances et que des *fous* pouvaient seuls songer à une résistance, qu'un régiment de la garde *suffirait pour anéantir*. — M. Casimir Périer s'écriait : *Point de drapeau tricolore ! de drapeau de 93 !* C'est la police qui fait arborer cet *emblème de sang*. C'est contre le drapeau tricolore qu'il faut s'armer : Il faut sortir d'ici avec un drapeau blanc etc. — M. Cousin traitait les insurgés de *mauvais citoyens*, et affirmait que le parjure de la royauté ne déliait pas les sujets du serment de fidélité. — MM. de Broglie et Villemain tenaient le même langage.

Voilà ce qui vient de nous être révélé, à propos des *Deux ans de règne*, avec l'autorité qui s'attache à des noms respectables ; le tout sans préjudice de ce qui nous sera révélé plus tard par les explications que vont publier MM. Laffite, Arago, et Odilon-Barrot, et même, dit-on, le sauveur Dupin. Nous verrons bien.

En attendant, de toutes ces révélations il résulte une chose, c'est qu'une fois dans sa vie, le neuf août, en publiant *Deux ans de règne*, a fait une œuvre désintéressée. En effet je ne vois pas ce qu'il pouvait gagner à remuer ainsi la poussière et les souvenirs des trois jours — Au contraire.

Raspail et Louis-Philippe.

— LE ROI. —

Halte-là, peuple ! retourne-toi..... regarde..... Tu vois cet homme en habit galonné, qui monte un cheval blanc moucheté, à l'alure fringante, et dont la bouche sue l'écume ?.... Tu vois ces harnais chamarrés d'or, et cette tourbe d'esclaves, si attentives à imiter les moindres mouvemens de l'homme dont je te parle ?

Eh bien ! peuple, c'est le roi constitutionnel et républicain que l'on t'a jeté en échange de celui que tu as chassé.

Ces sujets... singes administratifs... roseaux qui plient à tous vents, caméléons qui prennent toutes les couleurs... C'est le haut pouvoir vulgairement connu sous la dénomination pure, de juste-milieu, que tu paies, peuple, pour te narguer.

Ces baïonnettes et ces sabres nus.... Ce sont les verges de fer que l'on fait briller à tes yeux pour en imposer à ton courage et pour t'inviter à l'obéissance.

Cède le pavé, à cette cavalcade insolente ! ou tu seras écrasé.... Ne profère pas une seule plainte.... Vois-tu derrière toi, ces hommes bleus.... ils t'exami-

nent pour surprendre les mouvemens d'indignation que contractent ton visage....

Reste immobile..... concentre ton mépris des hommes et des choses d'ici-bas, car, ces hommes bleus, Cebères de la doctrine sous laquelle tu gémis, te happeraient sans pitié... et sortis de leurs serres on respire l'air fétide des cachots.

— RASPAIL. —

Peuple ; respect à l'homme que tu vois les bras étendus au milieu de ces furieux qui vont l'entraîner loin de tout ce qu'il a de plus cher.... Je blasphème, point de respect.... mais des témoignages fraternels, des regrets..... à l'homme que l'on enlève..... celui qui t'appartient.

C'est la voix qui tonne contre les abus, c'est le bras qui, comme le tien, chassa le tyran... C'est l'orateur qui fait valoir tes droits... Sa plume n'a pas bu l'encens doré du ministère.... Sa pensée, est vierge des agaceries du pouvoir..... Aussi... le pouvoir le frappe-t-il par sa police et ses sbires.

La prison va s'ouvrir pour lui ;.... on le sait... Peuple ! peuple ! ta poitrine se gonfle, tes bras nerveux se contractent... et tes membres qui craquent, ont fi de se briser ! !...

Les sbires l'ont entraîné, il a disparu et tu regagnes ta mansarde en te disant... que le peuple est lâche. Tu es de ce peuple que tu blâmes.... attends.... il est dans l'avenir un temps meilleur... pour toi et pour celui dont tu regrettes l'absence.

Peuple ! sois tranquille. L'homme fort subira sa condamnation. Les murs de sa prison seront diaphanes et malgré le bruit du verroux, sa voix encore, peuple, tu l'entendras.

Dans toutes les religions il faut des martyrs, la République est le culte que nous désirons, nos apôtres seront récompensés un jour des souffrances qu'ils auront éprouvées, car nous devons dû à leur courage dans l'adversité l'ère brillante qui nous attend.

Peuple !... la prudence c'est aussi du courage..... la précipitation, c'est souvent une lâcheté.

Lyon vu de Fourvières.

(2^e livraison.)

Je vous répète ce que je vous ai dit une fois : le livre publié par M. Léon Boitel aura le succès que mérite toute œuvre de conscience et de talent. On a beau être tiède en face des succès animés de la vie, il est impossible que chacun de nous ne cherche pas, même involontairement, à soumettre son esprit ou son cœur aux diverses passions qui s'agitent autour de nous. Je sais bien qu'il y a encore de l'égoïsme dans cet intérêt, je n'ignore pas qu'il vaudrait mieux que le goût et la générosité forçassent les indifférens ; mais laissez faire, l'amour de la lecture vient par la lecture, comme la haine de la paresse par la paresse.... Moi, je crois à la progression, à la perfectibilité, laissez-moi ma chimère.

Et maintenant, avec cette franchise que me connaît l'éditeur, je lui dirai d'abord que les chapitres de la seconde livraison ne sont point classés avec goût. Un concile à Lyon, en 1330, ouvre la marche, puis arrive une émeute aux Terreaux en 1770. Deux tableaux des temps passés côte-à-côte, ne nous rappellent pas assez

le but de l'ouvrage. Parmi les collaborateurs du livre, il en est, j'en suis certain, qui savent ce que c'est qu'une émeute en 1832 ou 33 : parmi eux il y a des plumes chaudes et des poitrines généreuses qui auraient pu faire certains rapprochemens utiles à l'histoire, et c'est dans des situations semblables qu'on s'adresse aux Pèrier, Bertholon, Martin, Kauffmann et autres, qui savent si bien étudier les hommes et les choses dans les rues et sur les places publiques.

Quoi qu'il en soit, le chapitre de M. Camille Jacquemont est une belle page, simple, point prétentieuse et instructive. *L'émeute aux Terreaux* de M. peut très bien être un tableau vrai de l'époque, mais de nos jours elle nous semble un rêve ; il y a plus de chaleur et moins de brutalité dans ce peuple qui se meut et s'agite aujourd'hui aux heures d'enthousiasme politique, parce qu'il n'est pas de bras citoyens qui ne se lève et ne tombe mu par une forte pensée. De 1790 à 1833 il y a trois siècles ; que les rois ne l'oublient pas !

M. Boitel a vu bien des choses à sa promenade des Tilleuls ; il est bien heureux, le scélérat.... Je ne trouve moi, rien de plus prosaïque que ces allées, rien de plus monotone que ces promeneurs habituels. J'aime cent fois mieux lire ce chapitre élégant et gracieux que de faire trois tours sous ces arbres irréguliers. Je relirai bien des fois encore les pages de M. Boitel, et je ne me promènerai plus à Bellecour que le jour, en plein midi, quand j'y serai presque seul. La débauche minaudant la vieillesse me fait trop mal à voir.

L'éditeur nous assure que le chapitre sur les pensionnats est d'une jeune demoiselle. Tant pis, il est fâcheux d'apprendre qu'à cet âge, tout d'illusions qui font la vie riante, un cœur de 16 ou 18 ans voit déjà le monde tel qu'il est. Et puis, croit-elle, la jeune personne, qu'il n'y a aucune douceur dans les riens souvenirs de pension, aucune sincérité dans les vieilles amitiés de classe ? J'en appelle à votre cœur, mesdemoiselles ; n'est-ce pas que le couvent a bien de l'attrait quand on en est sorti ?.... du reste, ce chapitre est écrit avec une verdeur remarquable et il fait l'éloge de l'élève et du professeur.

J'ai réservé le chapitre *Vos Femmes* pour le dernier. Qu'avait donc rêvé, la nuit, M. Jacques Arago, pour traiter si cavalièrement le beau sexe ?... Apprenez, faquin, que des épigrammes ne font pas plus de l'histoire que des caricatures ne font des portraits. Mais qu'importe à l'écrivain que ses tableaux soient vrais, pourvu qu'ils forcent le sourire ? J'ai vu le moment où sa plume légère allait nommer les masques et traduire à son tribunal tout un quartier de Lyon.... Nous eugérons fort M. Boitel à jeter à l'avenir un œil sévère sur les pages de M. Arago, ou à lui demander, lors d'une nouvelle publication, sur quel ermite il a marché la veille, comme dit M. Hugo.

Nous invitons fort les dames à ne pas lire ces quelques pages de la 2^e livraison, il y aura profit pour elles, pour l'éditeur et pour l'auteur. JACQUES ARAGO.

Les personnes qui auront à écrire au bureau de la Glaneuse, sont prévenues que désormais, il ne sera plus reçu de lettres non affranchies. Elles devront donc s'en prendre à elles-mêmes, s'il survient des retards dans l'envoi de leur feuille, ou l'insertion de leurs avis. MM. les abonnés dont l'abonnement expire, sont priés de le renouveler.

SOUSCRIPTION

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE

DE QUATRE MILLE FRANCS

A laquelle la Glaneuse a été condamnée par le jury de Lyon, le 17 mai.

Bourges, ce 24 avril 1833.

Monsieur et cher confrère,

La condamnation de la Glaneuse a eu un triste retentissement dans les rangs patriotes ; elle a prouvé que la liberté de la presse n'était pas encore comprise de tout le monde.

Les ignobles tracasseries, les odieuses persécutions dont le justemilieu, pour assouvir sa haine, a tourmenté, abreuvé le courageux Granier, nous ont fait éprouver la sensation la plus pénible ; mais ce qui a surtout excité notre profonde indignation, est le transfert brutal, infame de ce jeune écrivain au cachot infernal de Clairvaux.

Il était réservé aux hommes qui ont flétri la restauration, pour avoir accolé Magallon à un forçat et enchaîné Fontan à Poissy, de trouver le Mont-St-Michel pour les vaincus de juin et Clairvaux pour M. Granier ; il leur appartenait d'inventer de nouvelles tortures pour punir la presse et d'aller au delà de ce que la loi la plus sévère prescrit de plus rigoureux.

Mais patience, il est une justice lente mais sûre ; il est un avenir qui nous vengera.

Tous les amis de la cause que vous défendez avec une vigueur que rien ne lasse ni ne fait faiblir, doivent concourir à jeter dans le gouffre du fisc l'amende exagérée que vous imposa l'esprit de parti qui poursuit de ses fureurs un journal importun. Voici donc notre modeste obole ; acceptez-la ; c'est de cœur que nous vous l'offrons.

Courage donc et rappelons-nous ces paroles d'un de nos amis : Si le justemilieu veut s'attaquer à la presse, il y périra.

Recevez, monsieur et cher confrère, le salut fraternel,

A. CHEDIN,

Rédacteur en chef de la Revue du Cher, de l'Indre et de la Nièvre,

Brisson, avoué, électeur, 5 fr. ; Vignier, capitaine de grenadiers de la garde nationale, 2 fr. ; Fix, chef de bataillon de la garde nationale, électeur, 2 fr. ; Gouault, avoué, électeur et lieutenant de la garde nationale, 2 fr. ; Montillot, avoué, 1 fr. ; Chedin, officier de la garde nationale, 1 fr. ; Michel, avocat, électeur, 5 fr. ; Dechampeaux, avoué, électeur, 2 fr. ; Georges Germann, officier de la garde à cheval, 2 fr. ; Espérance Deseglisse, propriétaire, électeur, 2 fr. ; Moreau, propriétaire, électeur, 2 fr. ; Macé, garde à cheval, 1 fr. ; Jolivet, négociant, 1 fr. ; Plassat, ancien avoué, électeur, 5 fr. ; Brunet père, propriétaire à Saint-Igny, 1 fr. ; André, négociant et grenadier de la garde nationale, 50 c. ; Tourangin, clerc d'avoué, 50 c. ; Brulass, imprimeur, 1 fr. — Total 36 fr.

Lyon.

Il y a peu de jours la police fit, dans divers magasins de Lyon, une descente qui eut pour résultat la saisie d'une certaine quantité de cannes à dards.

Dimanche, la garnison a été en partie consignée toute la journée. — Vous verrez que ce diable de M. Prat nous aura encore une fois sauvés, sans que nous nous en doutions.

— La Tribune n'est pas parvenue à Lyon hier. Sans doute MM. les gens du roi l'auront saisie. Les dragonnades contre la presse s'étaient un instant ralenties ; est-ce que de nouvelles seraient ordonnées ? En effet, depuis trois courriers à peine, nous apprenons que des poursuites sont dirigées contre l'*Echo du Peuple*, le *Patriote du Puy-de-Dôme*, le *Peuple Souverain de Marseille*, le *Propagateur du Pas-de-Calais*, et le *Courrier de la Moselle*.

Nous recevons, de la famille St-Simonienne de Lyon, une fort longue réclamation à l'égard de quelques ex-

pressions un peu vives peut-être, que renfermait un de nos derniers numéros, à l'occasion de l'*Echo de la Fabrique*.

Cette réclamation n'étant ni de nature ni de dimension à pouvoir être contenue dans nos colonnes, nous nous bornerons à dire que nous avons été des premiers à Lyon, à accueillir les saints-simoniens, et à poursuivre de nos applaudissements les semences de progrès contenues dans leurs doctrines; ce n'est pas le lieu d'examiner ici si le saint-simonisme, qui s'était présenté d'abord, en face de la société, avec la noble mission de MORALISER LE RICHE et de protéger le pauvre contre les exactions de notre organisation sociale, n'est pas quelque peu descendu de sa haute position en se faisant prôneur de MORALE A L'USAGE DU PAUVRE.

Moraliser le pauvre est en effet une de ces concessions commodes que le juste-milieu ne peut s'empêcher de faire, et à l'ombre desquelles le pouvoir illégal, le privilège et tous les désordres sociaux, croissent et prennent racine.

Sur ce terrain-là, les saints-simoniens se rencontreront avec le *Courrier de Lyon*.

Notre pensée à nous est que le peuple est, de la société actuelle, la portion qui a le moins besoin de moraliser; que le temps est venu pour lui de l'émancipation; qu'il a la conscience de ses devoirs et de ses droits; beaucoup plus peut-être que la généralité de la classe riche, chez laquelle l'abus du privilège ne fait qu'exciter un plus grand appétit de privilèges. Et cette opinion n'est pas, comme on pourrait nous en accuser, celle de quelques jeunes gens irréfléchis; nous l'avons puisée dans l'expérience acquise, d'une vie passée au milieu des grands du monde, et des ouvriers de nos villes manufacturières et de nos campagnes.

Quant aux expressions en particulier dont un de nos rédacteurs s'est servi, elles ont eu pour but de stigmatiser la conduite et l'expression particulière des opinions du saint simonien, auquel elles répondaient, et non pas de ridiculiser une classe de citoyens que nous estimons pour leurs principes, et que nous admirons dans l'abnégation de leurs existences.

Théâtres.

C'est une rude tâche que de suivre à la piste toutes les nouveautés, acteurs et pièces, qui passent devant nos yeux, et cependant cette tâche est un devoir pour nous, aussi le remplissons-nous en conscience.

Henri Monnier s'est montré samedi, sous son quadruple costume de la *Famille improvisée*; et si la province pouvait apprécier la délicatesse de nuances, le fini des détails, la justesse, la rigueur des observations que l'acteur traduit sur la scène, à coup-sûr les applaudissements seraient encore plus unanimes et l'enthousiasme plus général.

A Lyon, on trouve peu de caricatures comme celles qui sous un, beau soleil d'automne vont à la Petite Provence, se raconter leurs fredaines d'un autre siècle.... Et ce M. Prudhomme, stéréotypé si grotesquement, et ce marchand de Bœufs que tout Paris a vingt fois vu et revu, et ce tatillonneur de portière qu'on ne trouve que dans la capitale et que l'artiste a saisi avec ce bonheur d'imitation, qui en fait une création nouvelle.... Voilà pourquoi Monnier sera plus apprécié par les citoyens de Paris que par ceux de la province, qui cependant lui rendent la justice qu'il mérite.

Il y aura foule aux représentations d'Henri Monnier; et, en attendant, rappelons aux amateurs que c'est aujourd'hui qu'a lieu le bé-

néfice de Mme Faivre, Pauline en deux actes, où Mme Herdlika joue le principal rôle, *Les deux Divorces*, et *Pourquoi* les plus jolis tableaux de la rue de Chartres, voilà de quoi piquer la curiosité publique, si le haut intérêt qu'inspire la bénéficiaire n'était seul assez puissant pour attirer l'affluence aux Célestins.

Nous avons vu dans la *Famille improvisée* une jeune actrice du Grand-Théâtre qui mérite plus que des encouragements. Il lui est difficile de passer inaperçue.

Ne clôturons pas cet article sans dire qu'après Henri Monnier, nous n'avons pas vu d'artiste qui ait mieux joué que Barqui la *Famille improvisée*. A chacun sa part d'éloges.

L'abondance des matières et les circonstances citées à notre journal par l'administration paternelle de MM. Prat et Vachon-Imbert ne nous ont pas permis jusqu'à ce jour d'insérer la lettre suivante:

Citoyens,

Ayant hautement manifesté en 1816 mes opinions politiques, et la haine que je portais à l'étranger; je fus arrêté, mis au carcan, dépossédé indignement de l'établissement du bureau des nourrices qui était bien réellement ma propriété, puisque je l'avais acheté, agrandi, à force d'avances, et par neuf ans de peines, de sueur et de travail. Mon dénonciateur obtint ma place, tandis que moi, dépouillé, calomnié, persécuté, honni, j'étais obligé de quitter le pays dont mon seul crime était d'avoir désiré l'indépendance et la gloire.

Les temps changèrent; 1830 arriva, et je joignis alors à mes illusions passées les décevantes illusions dont me bercèrent immortelles journées! J'eus la simplicité de croire que l'heure de la justice était enfin sonnée! Je sollicitai la restitution de ma propriété, mais ce fut en vain; ce n'était plus, il est vrai, les mêmes hommes qui nous gouvernaient, mais n'était-ce pas les mêmes principes? Ma demande fut éludée; seulement, l'autorité décida que l'établissement du bureau des nourrices, qui, jusqu'alors, avait été une propriété particulière, serait dorénavant considéré comme une branche d'industrie que chacun pourrait exercer à son profit; et, d'après cette décision nouvelle, je pus former un second établissement.

Citoyens, puisque les courtisans de tous les pouvoirs et de tous les régimes s'entendent, se défendent, se soutiennent si bien entre eux, que l'homme populaire est réputé, par eux tous, dangereux et haïssable! Pourquoi, à leur tour, les vrais patriotes ne se soutiennent-ils pas aussi? Pourquoi ne dirais-je pas à ces patriotes amis, auxquels j'appartiens de cœur, d'âme, d'esprit et de conviction, pourquoi ne leur dirais-je pas que, par suite de la sympathie et des liens qui nous lient, ils trouveront, dans mon établissement, soins, prévoyance, zèle, vigilance, sûreté, enfin, toutes les garanties qu'ils seront dans le cas de désirer et de réclamer pour les plus chers objets de leurs affections?

Je suis persuadé que mes frères en politique entendront ma voix, et s'adresseront en toute confiance à mon établissement, persuadés qu'ils le connaîtront. Je les prévienne, en outre, que, soit sous le rapport du paiement des mois de nourrice, soit sous celui des frais de bureau et d'enregistrement, je leur donnerai toujours toutes les facilités possibles, afin que, n'étant plus désormais séduits par un motif d'économie illusoire, les ouvriers n'exposent plus la santé, l'hygiène, souvent même l'existence de leurs enfants, en les plaçant à nourrice par l'entremise d'intrigants intéressés, qui, sans délicatesse ni moralité quelconques, se font presque toujours un jeu de trahir la confiance qui leur est imprudemment accordée.

Mes bureaux sont situés place St-Jean, n° 5, en face de l'église; ils sont ouverts tous les jours sans exception, depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir,

Lyon, le 5 août 1853.

J.-M. POEJOL.

VENTE FORCÉE

(211) Jeudi 5 septembre 1853, à 9 heures du matin, sur la place des Minimes de cette ville, il sera procédé à la vente à l'encan et au comptant de divers effets saisis, consistant en un cheval, deux charrettes, tables, chaises, tabourets, linges, vaisselle, etc.

BLANC.

J. A. GRANIER, Gérant.